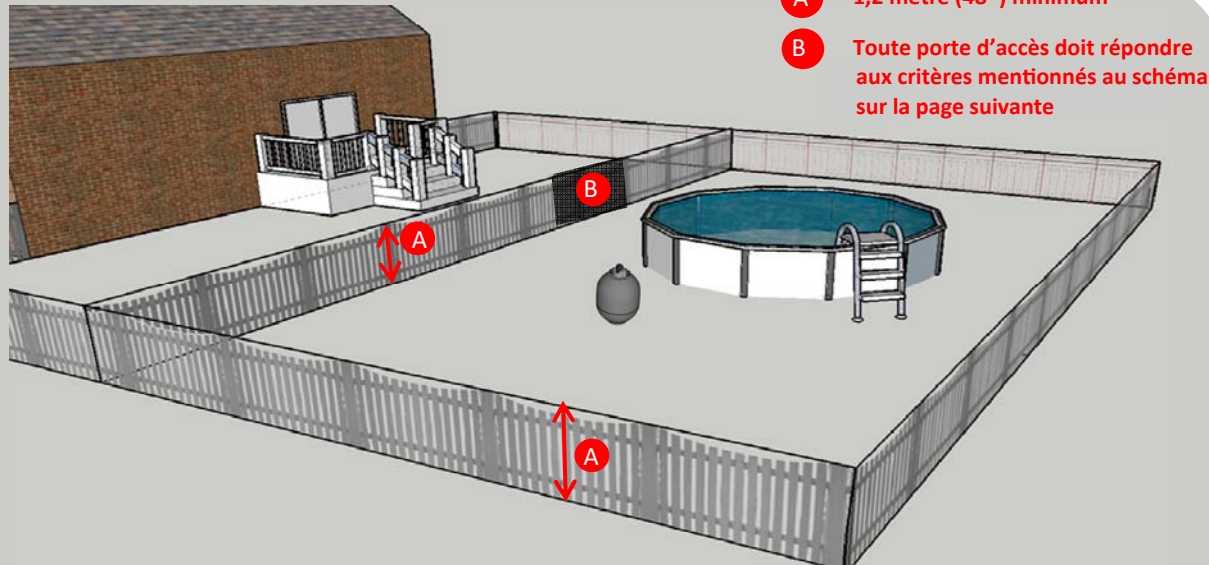


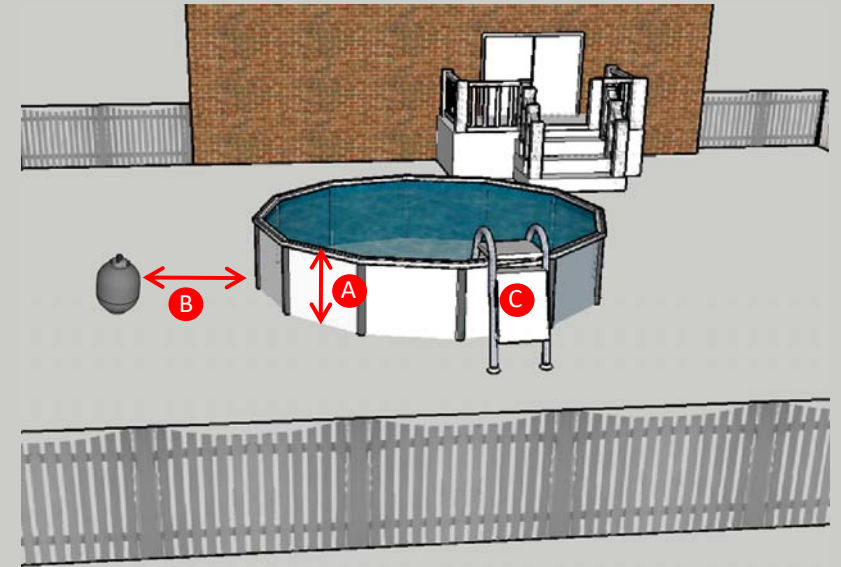
**PISCINE HORS TERRE CLÔTURÉE**



- A** 1,2 mètre (48") minimum
- B** Toute porte d'accès doit répondre aux critères mentionnés au schéma sur la page suivante

La piscine doit être entourée par une clôture (une enceinte).

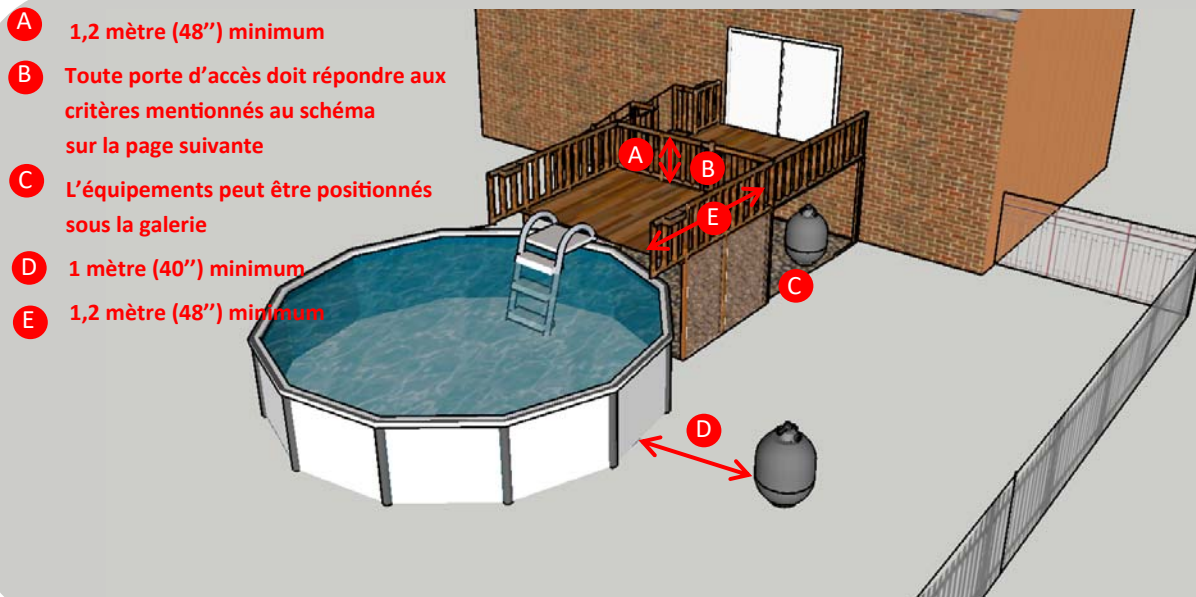
**PISCINE HORS TERRE ACCESSIBLE PAR UNE ÉCHELLE DE SÉCURITÉ**



- A** 1,2 mètre (48") minimum
- B** 1 mètre (40") minimum
- C** Portière de sécurité qui se referme et qui se verrouille automatiquement

L'échelle doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme automatiquement.

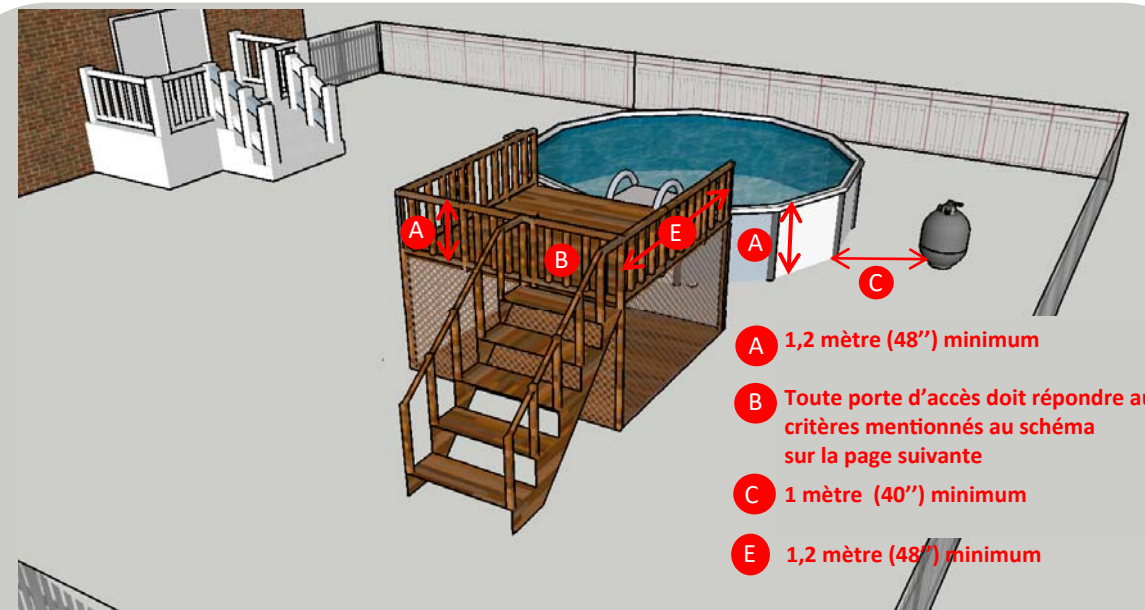
**PISCINE HORS TERRE ACCESSIBLE PAR UNE GALERIE**



- A** 1,2 mètre (48") minimum
- B** Toute porte d'accès doit répondre aux critères mentionnés au schéma sur la page suivante
- C** L'équipements peut être positionnés sous la galerie
- D** 1 mètre (40") minimum
- E** 1,2 mètre (48") minimum

Une enceinte d'une hauteur minimale de 1,2 mètre (48") doit être mise en place sur la galerie.

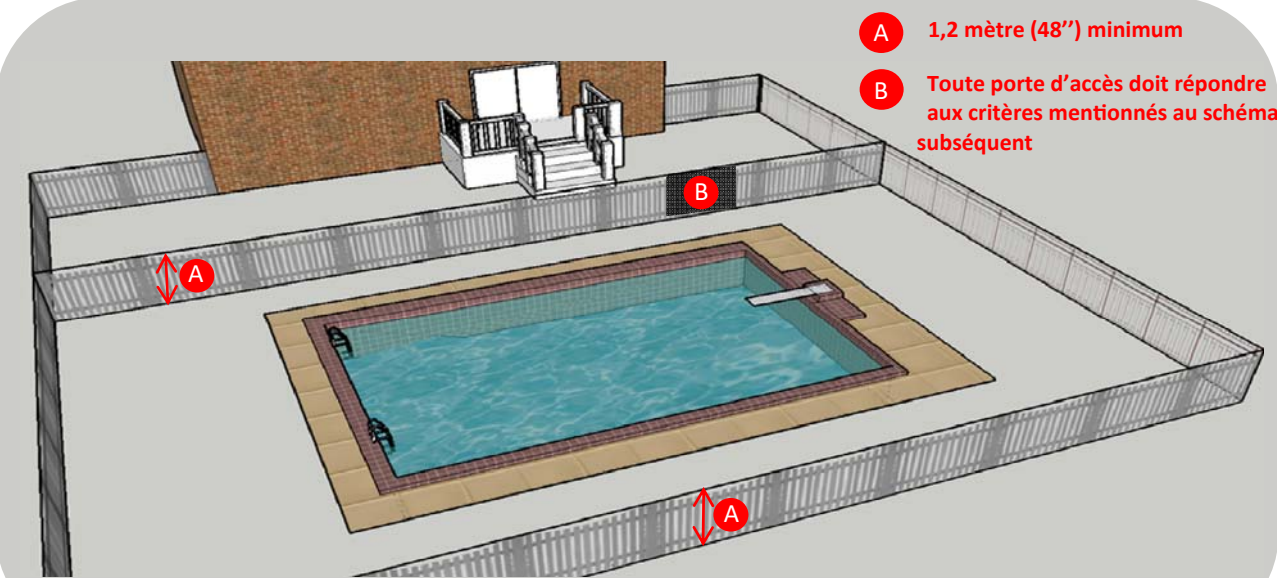
**PISCINE HORS TERRE ACCESSIBLE PAR UNE PLATEFORME**



- A** 1,2 mètre (48") minimum
- B** Toute porte d'accès doit répondre aux critères mentionnés au schéma sur la page suivante
- C** 1 mètre (40") minimum
- E** 1,2 mètre (48") minimum

Une enceinte d'une hauteur de 1,2 mètre (48") doit être mise en place sur la plateforme.

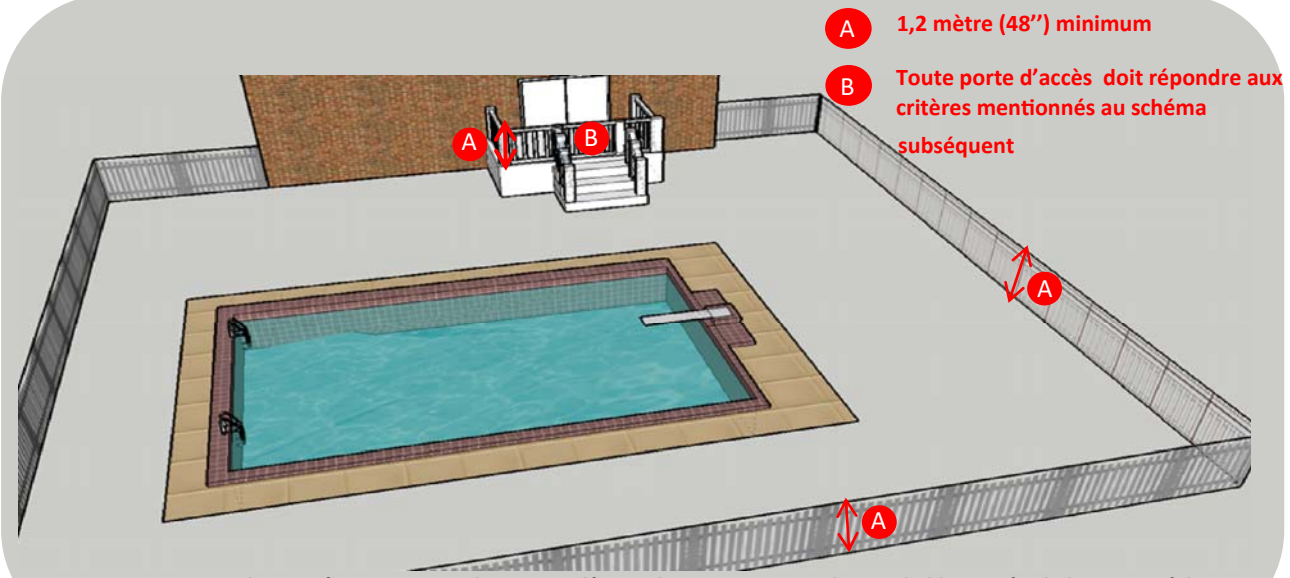
PISCINE CREUSÉE ENTOURÉE D'UNE ENCEINTE



- A** 1,2 mètre (48") minimum
- B** Toute porte d'accès doit répondre aux critères mentionnés au schéma subséquent

La piscine doit être entourée par une clôture (une enceinte) d'une hauteur minimal de 1,2 mètre (48").

PISCINE CREUSÉE ENTOURÉE D'UNE ENCEINTE

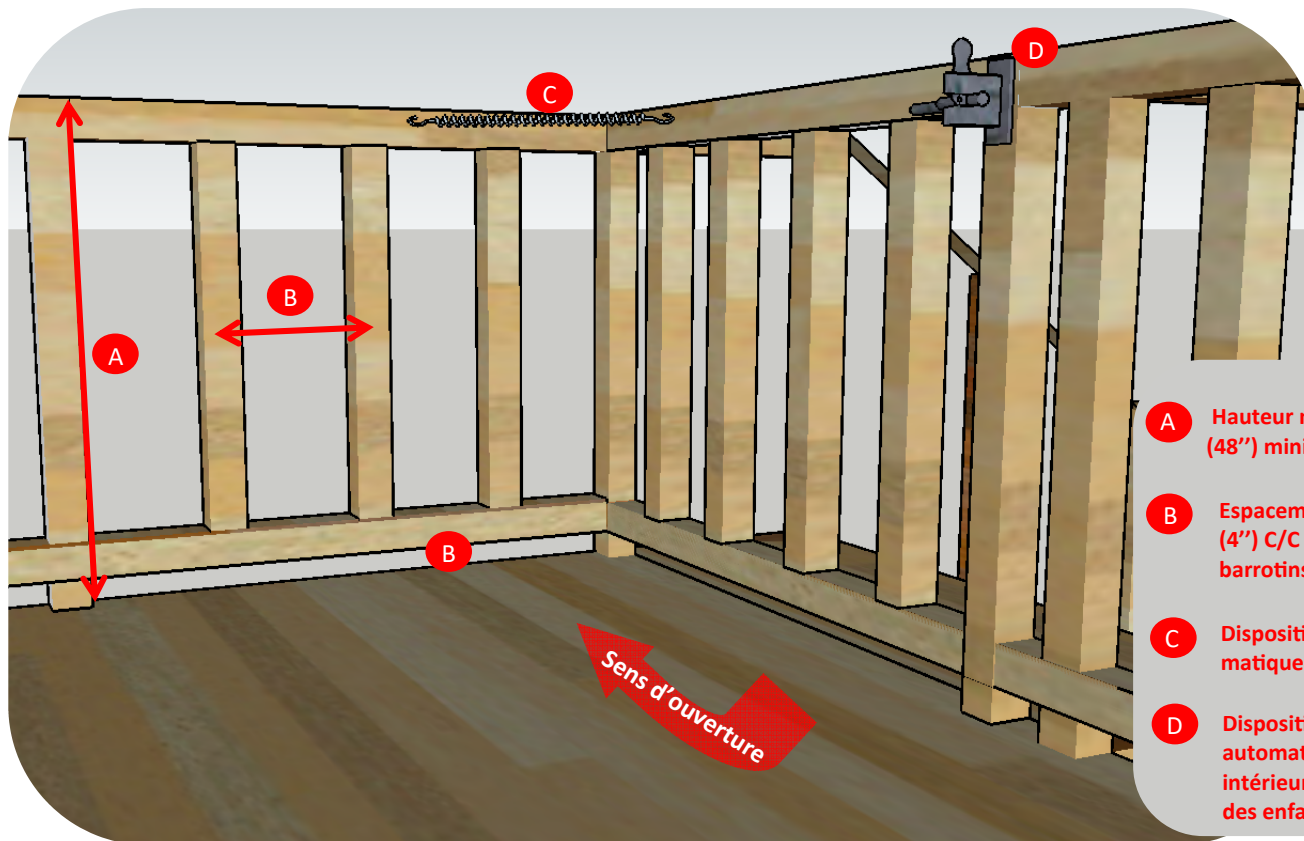


- A** 1,2 mètre (48") minimum
- B** Toute porte d'accès doit répondre aux critères mentionnés au schéma subséquent

Les enceintes doivent être mises en place pour clôturer le terrain et pour limiter le libre accès de la maison à la piscine.

**RAPPEL**

- Une clôture pour piscine (enceinte) doit être installée en permanence et ne doit pas être amovible;
- La clôture pour piscine (enceinte) doit empêcher le passage d'un objet sphérique d'un diamètre de 10 cm de diamètre;
- La clôture pour piscine (enceinte) doit avoir une hauteur minimale de 1,2 mètre par rapport au niveau du sol adjacent;;
- La clôture pour piscine (enceinte) doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- La clôture pour piscine (enceinte) doit être fixe, solide et rigide;
- La clôture pour piscine (enceinte) être situé à 1.2 mètre et plus du rebord intérieur de la piscine;
- Des végétaux tels une haie ou des arbustes, ne peuvent constituer une clôture pour piscine (enceinte) ;
- Toutes porte aménagée dans une clôture pour piscine (enceinte) doit être munie d'un dispositif permettant à la porte de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Ce dispositif doit être placé du côté intérieur, dans la partie supérieure de la porte et hors d'atteinte des enfants;
- Une piscine doit être située de façon à ce que la bordure extérieure du mur ou de la paroi soit à au moins 1.5 mètre d'une ligne de terrain, du bâtiment principal, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire à l'exception d'un solarium, d'une véranda ou d'une galerie
- Une piscine creusée doit respecter une distance au moins égale à sa profondeur par rapport à un bâtiment avec fondation.



- A** Hauteur minimale de 1,2 mètre (48") minimum
- B** Espacement de 10 centimètres (4") C/C maximum entre les barrotins
- C** Dispositif de fermeture automatique
- D** Dispositif de verrouillage automatique, placé du côté intérieur et hors de portée des enfants